



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-400 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-260 RELATIF À UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-400 abrogeant le règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2024-400 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Labelle, ce 20^e jour de février 2024.

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe